



## Décision du Président n°2023 CST 061

**Thème : Social**

**Objet : Demande de subvention à la Fondation de France pour le projet « Vieillir acteur et citoyen sur son territoire : Chanter ensemble »**

**Pôle : Cohésion sociale et territoriale**

### Contexte :

Parce que la dignité et la citoyenneté sont inaliénables, la Fondation de France soutient depuis plus de 20 ans des initiatives visant un meilleur respect des droits et libertés des personnes âgées vulnérables : liberté d'aller et venir, de pensée et de conscience. Pour ce faire, elle lance un appel à projet « Vieillir acteur et citoyen sur son territoire : Chanter ensemble » pour répondre à ces besoins.

À cet effet, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation de France fait l'objet de cette décision du Président.

### Ceci exposé :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** La décision préfectorale n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la sollicitation des demandes de subventions, participations et signature des conventions y afférant auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'organismes publics concernant les opérations d'investissement et de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** Le plan de financement suivant :

Centre social intercommunal du Briançonnais			
Budget prévisionnel Projet « Vieillir acteur et citoyen sur son territoire : Chanter ensemble »			
DÉPENSES en € TTC		RECETTES	
Achats	8800,00 €	Vente de produits fini	1000,00 €
		CARSAT	1000,00€
Autre services extérieurs	200,00 €	Fondation de France	5500,00 €
		Autofinancement CCB	1500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 € TTC</b>

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1 :**

De solliciter l'aide de la Fondation de France pour le projet « Vieillir acteur et citoyen sur son territoire : Chanter ensemble » sous la forme d'une subvention selon le plan de financement ci-dessus.

#### **ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le - 3 MAI 2023

Le Président,



Bnaud MURGIA

Date de publication : - 3 MAI 2023  
Date de Transmission au contrôle de légalité : - 3 MAI 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.